



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving  
Box/Boîte de Réception des Soumissions  
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti  
1st Floor/1ière étage, Suite 1212  
100-1045 Main Street  
Moncton  
New Brunswick  
E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759**

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau  
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)  
1045 Main Street / 1045, rue Main  
Moncton  
New Bruns  
E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> OCIR Articles de cantine	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21201-218924/A	<b>Date</b> 2020-07-16
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21201-218924	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$MCT-015-5745
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-0-43010 (015)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-08-11</b>	
<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Atlantic Daylight Saving Time ADT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Drisdelle, Charlotte J.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct015
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506)962-5329 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506)851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b> CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA Inmates' Canteens @ CSC Institution in Dorchester & Renous in New Brunswick and in Springhill Nova Scotia Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS .....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
5.2 ATTESTATIONS ADDITIONNELLES PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	9
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>9</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>9</b>
6.1 OFFRE.....	9
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	10
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	12
CANTINES DES DÉTENUS AUX ÉTABLISSEMENTS DU SERVICE CORRECTIONNEL CANADA SUIVANT: .....	12
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES .....	12
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	12
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	13
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE – TOTALE .....	13
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	14
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	14
6.13 LOIS APPLICABLES .....	14
6.14 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	14

<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>15</b>
6.1 BESOIN.....	15
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	16
6.4 PAIEMENT .....	16
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	17
6.6 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	17
6.7 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	17
6.8 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	18

**Les annexes comprennent :**

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement – Liste des Produits (Annexes B.1 à B.4)
- Annexe C - Instruments de paiement électronique
- Annexe D - Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### **Les annexes comprennent :**

- Annexe A - Besoin  
Annexe B - Base de paiement – Liste des Produits (Annexes B.1 à B.4)  
Annexe C - Instruments de paiement électronique  
Annexe D - Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant

### **1.2 Sommaire**

**1.2.1** Demande d'offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) visant la fourniture et la livraison de **divers articles de cantine au cantines des détenus aux Établissements du Service Correctionnel Canada (SCC)** situés à Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick et à Springhill en Nouvelle-Écosse, selon la demande, au cours de la période allant du **1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021** inclusivement.

**1.2.2** *Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.*

**1.2.3** La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document **2006 (2020/05/28)** Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document **2006**, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

## 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

TPSGC Acquisitions, Boîte de Réception des Soumissions  
1<sup>ère</sup> étage, Suite 1212  
100-1045, rue Main  
Moncton, N.-B. E1C 1H1

Courriel : [TPSGC.RAReceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RAReceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque** : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Numéro de télécopieur : (506) 851-6759

## 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrans potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrans à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrans devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrans devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation.
- La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :
  - Section I : Offre financière
  - Section II : Certifications
- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :
  - Section I : Offre financière (un exemplaire papier)
  - Section II : Certifications (un exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.
- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrans suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

### **Section I : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité **avec l'annexe B (Annexes B.1 à B.4), Base de paiement.**

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013/11/06), Fluctuation du taux de change,

### **Section II: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

#### 4.1.1 Évaluation financière

4.1.2.1 Clause du Guide des CUA [M0220T](#) (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

#### 4.2 Méthode de sélection

##### 4.2.1 Méthode de sélection - Articles multiples

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la **plus basse par article**.

*(Derived from - Provenant de: M0032T, 2014/11/27)*

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

##### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## 5.2 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

### 5.2.1 Attestation du contenu canadien

#### 5.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* **A3050T** (2020/07/01) Définition du contenu canadien

#### 5.2.1.2 Canadian Content Certification

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

( ) au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

(Derived from - Provenant de: M3063T, 2014/11/27)

## PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

#### 6.1 Offre

##### 6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

## **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017/06/21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

#### **Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Les données doivent être présentées pour la période d'offre à commandes à la responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans un mois suivant la fin de la période de référence.

*(Derived from - Provenant de: M7010C, 2017/06/21)*

## **6.4 Durée de l'offre à commandes**

### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du **1<sup>er</sup> Septembre 2020 au 31 août 2021** inclusivement.

### **6.4.2 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Charlotte Drisdelle  
Titre : Agente d'approvisionnement  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1045, rue Main, 4ième étage  
Moncton, N.-B.  
E1C 1H1  
Téléphone : **(506) 962 -5329**  
Télécopieur : (506) 851-6759  
Courriel : [charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Chargé de projet

***Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.***

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant *(offrant veuillez compléter avec l'offre)*

#### Passée de commandes

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

#### Suivi de livraison

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21201-218924/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21201-218924

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT015  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## Renseignements généraux

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

#### [Cantines des détenus aux Établissements du Service correctionnel Canada suivant:](#)

**Établissement Atlantique**  
13175 Route 8  
C.P. 102  
Renous, N-B E9E 2E1

**Pénitencier Dorchester – Sécurité moyenne**  
4902 rue Main  
Dorchester (N-B) E4K 2Y9

**Pénitencier Dorchester – Sécurité minimum**  
4902 rue Main  
Dorchester (N-B) E4K 2Y9

**Springhill Institution**  
330 rue McGee  
C.P. 2140  
Springhill (N-É) B0M 1X0

### 6.7 Procédures pour les commandes

Tel qu'indiqué à l'Annexe A.

### 6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :

- PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **25 000,00 \$** (taxes applicables incluses).

## 6.10 Limitation financière – Totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **1 066 000,00 \$**, *divisée en offres à commandes multiples* (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 2 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

*(Derived from - Provenant de: M4506C, 2013/04/25)*

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017/06/21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2020/05/28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement – Listes des produits (Annexes B.1 à B.4);
- g) l'offre de l'offrant en date du

## 6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### 6.12.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
M3060C	Attestation du contenu canadien	2008/05/12

## 6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

**2010A (2020/05/28)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de **2010A (2020/05/28)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### **6.2.2 Clauses du *Guide des CCUA***

##### **6.2.2.1 Inspection et estampillage**

L'entrepreneur doit s'assurer que les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont inspecté toute viande et tous les produits de la viande, la volaille et les produits de la volaille, le saindoux, les graisses culinaires et les margarines contenant des graisses animales et les soupes qui contiennent des ingrédients d'origine animale et que ceux-ci ont apposé l'estampille « Inspecté par l'ACIA pour le GC » sur ces produits avant l'expédition.

L'entrepreneur doit prendre les mesures pour assurer la livraison de ces produits au destinataire soit à partir d'un établissement agréé en vertu de la Loi sur l'inspection des viandes, 1985, ch. 25 (1er suppl.), et de son règlement d'application soit à partir d'un exploitant de distribution alimentaire qui a acheté les produits auprès d'un tel établissement agréé. Le Canada n'acceptera pas les produits qui ne sont pas estampillés par l'ACIA.

L'entrepreneur ne doit pas altérer ou transformer davantage toute viande ou tout autre produit qui a fait l'objet d'une inspection par les inspecteurs de l'ACIA et il ne doit pas permettre que tout exploitant de distribution alimentaire le fasse.

*(Derived from - Provenant de: C3007C, 30/11/07)*

### 6.2.2.2 Livraison de produits réfrigérés ou congelés

Les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés conformément aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui stipulent que les produits congelés doivent être maintenus à une température de -18 °C ou plus basse, et que les produits réfrigérés doivent être maintenus entre 4 °C et 1 °C jusqu'à leur livraison. Tous les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés dans des véhicules réfrigérés et ils ne doivent porter aucun signe de détérioration. Les produits congelés ne doivent pas avoir été congelés plus de 90 jours depuis la date de leur transformation.

*(Derived from - Provenant de: D0014C, 30/11/07)*

### 6.2.2.3 Livraison et déchargement

1. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

*(Derived from - Provenant de: D0018C, 30/11/2007)*

### 6.2.2.4 Genre de transport

La livraison doit se faire par transport réfrigéré. L'échelle de températures acceptables est De 1,5 °C à 4 °C ou (35 °F à 40 °F).

*(Derived from - Provenant de: D3004C, 30/11/2007)*

## 6.3 Durée du contrat

### 6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.4 Paiement

### 6.4.1 Base de paiement

#### **Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes dans les **Annexes B.1, B.2, B.3 et B.4**. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

*(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)*

#### 6.4.2 Modalités de paiement

Référence de CCUA	Section	Date
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

#### 6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(L'offrant doit compléter l'Annexe « C »)

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

#### 6.6 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010/01/11
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016/01/28

#### 6.7 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21201-218924/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21201-218924

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MCT015  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.8 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a) a) rendu droits acquittés (DDP) aux **Établissements du Service Correctionnel Canada** situés à **Renous E9E 2E1** et **Dorchester E4K 2Y9 au Nouveau-Brunswick** et à **Springhill en Nouvelle-Écosse B0M 1X0** selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

*(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)*

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)



## **“BESOIN”**

### **Divers articles de cantine**

*Produits sec et en conserve, Produits laitiers, Aliments congelés et Viandes transformées et Croustilles*

*Pour les Cantines des Détenus  
aux  
Établissements du Service correctionnel Canada  
à  
Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick  
et  
Springhill en Nouvelle-Écosse*

*La prestation sera effectuée aux établissements suivants:*

*Établissement Atlantique - Renous (Nouveau-Brunswick)  
Pénitencier Dorchester – Sécurité moyenne - Dorchester (Nouveau-Brunswick)  
Pénitencier Dorchester – Sécurité minimale - Dorchester (Nouveau-Brunswick)  
Établissement Springhill - Springhill (Nouvelle-Écosse)*

*Offre à commandes allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021*

### BESOIN

Fournir et livrer **divers articles de cantine** aux cantines des détenus aux établissements du Service correctionnel Canada situés à Renous et Dorchester au Nouveau Brunswick et Springhill en Nouvelle-Écosse selon les exigences spécifiées.

On demande aux soumissionnaires de proposer un prix pour tous les articles qu'ils sont capables de fournir, car il n'est pas nécessaire de pouvoir fournir tous les produits énumérés sur les listes. Une ou des offres à commandes doivent être attribuées dont la proposition la plus basse « par article » ou « groupe d'articles » SEULEMENT s'il est possible de faire des économies importantes.

### NOTA : Annexes B.2 et B.3 pour «Produits laitiers, Aliments congelés et Viandes transformées»:

Les fournisseurs qui proposent un prix pour les produits destinés pour les établissements au Nouveau-Brunswick doivent livrer à tous les établissements au Nouveau-Brunswick. Un fournisseur incapable de livrer à Springhill en Nouvelle-Écosse, **pour raison territoriale seulement**, ne doit proposer aucun prix à l'annexe B.3 destiné pour l'établissement Springhill.

### PRIX:

**Les frais de livraison doivent être inclus aux prix proposés.** Si le client désire acquérir un produit qui n'est pas dans la liste jointe, le prix du fournisseur pour ce produit devra être le même que le plus bas prix accordé à son client le plus avantageux, à qualité et quantité égales. Le prix donné doit être celui en vigueur à la date de la livraison.

### PROCÉDURES POUR LES COMMANDES

Les commandes seront placées aux deux (2) semaines et elles doivent être livrées dans la semaine qui suit la réception de cette commande.

Des **changements MINEURS** à la commande originale peuvent être faits jusqu'à 11h00 un (1) jour ouvrable avant le jour de la livraison prévu.

### CONFIRMATION DE LA DISPONIBILITÉ DES COMMANDES

Si un produit **n'est pas disponible** lors de la passation d'une commande, le **fournisseur DOIT en aviser** l'officier de cantine de l'établissement ou son représentant **de l'indisponibilité d'un produit ou la quantité entière demandée dans un délai de (4) heures.** *En ce moment, le représentant de la cantine décidera si ce produit(s) doit être traité intégralement ou annulé à défaut.*

Les articles qui ne sont pas disponibles ne doivent PAS être commandés en livraison différée.

Seulement l'officier de cantine son représentant possède l'autorité pour accepter des substitutions.

### DIVERGES ET SUBSTITUTIONS

Aucun produit ne peut être substitué à moins que la substitution ne soit autorisée dans le document de commande subséquente à l'offre à commande par le chargé de projet.

### LIVRAISON DES PROVISIONS ALIMENTAIRES

Seulement une (1) livraison doit être effectuée par commande.

Les livraisons doivent être effectuées selon la demande.

Les livraisons doivent être effectuées directement à l'endroit précisé à chaque établissement individuel indiqué dans ce document.

Tous les produits doivent être livrés dans leur boîte ou caisse d'origine.

Tout produit endommagé, en mauvais état, ouvert ou reballé sera refusé et retourné à l'offrant aux frais de ce dernier.

Le fournisseur doit assumer les frais de retour de la marchandise qui est non conforme.

Le fournisseur doit assumer tous les risques de pertes des biens jusqu'au moment de la livraison à l'unité ayant fait la commande.

Lors des livraisons à l'établissement, toutes politiques de sécurité doivent être respectées.

C'est recommandé que tout le personnel dont qui fait la livraison devrait être protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

Il est loisible au fournisseur à qui l'offres à commandes est octroyée de céder la livraison en vertu de l'offre à commandes mais il sera responsable de l'exécution de cette partie de l'offre à commandes par le cessionnaire.

### EXIGENCES CONCERNANT À LA FACTURATION

Lors de chaque livraison, une facture d'achat **Seulement un (1) exemplaire** doit être remis au client lors de chaque livraison.

À l'aide d'une copie de la facture remise par le fournisseur et d'une copie présentée par le personnel responsable de faire la commande, le représentant des livraisons du client, de concert avec le représentant du fournisseur s'assureront que toute la commande a été intégralement livrée.

Le fournisseur doit facturer que pour les articles livrés et acceptés. Le fournisseur doit s'assurer qu'une demande d'un reçu de crédit ait été émise au moment de la livraison pour les articles qui ne sont pas acceptés par le représentant du client au moment de la livraison. Le fournisseur convient de remettre au client un reçu de crédit détaillé dans un délai de sept (7) jours ouvrables pour tous les articles dont le client et le fournisseur conviennent étaient endommagés avant la livraison. Aucun article ne manquera le chargement car les commandes seront effectuées sur la base «exécuter sinon annuler». Les factures ne seront pas acheminées pour paiement jusqu'à ce que le fournisseur remettre au client un reçu de crédit approuvé. Le fournisseur doit s'assurer que toutes les factures mentionnent les prix en vigueur au moment de la commande. Les commandes seront calculées en dollars canadiens.

**Toutes les factures doivent mentionner les renseignements suivants:**

1. Le numéro du bon de commande
2. À l'attention du: nom de l'établissement demandeur
3. Adresse postale intégrale
4. Numéro de contrôle de la facture
5. Date de livraison

### **GENRE DE TRANSPORT**

La livraison des aliments froids ou surgelés doit être effectuée par des moyens de transport à température contrôlée à moins que le client ne donne d'autres directives.

Les véhicules utilisés pour le transport des provisions doivent être considérés comme une extension des installations du fournisseur. En conséquence, les camions ne doivent pas exposer les aliments à des risques qui pourront compromettre leur qualité. Le véhicule doit constituer un lieu d'entreposage intérimaire entre le fournisseur jusqu'à destination.

Les normes de construction, d'entretien, de réfrigération et de manutention doivent être identiques dans la mesure du possible à celles d'une épicerie canadienne commerciale de bonne réputation.

### **PALETTISATION**

Tous les produits d'alimentation DOIVENT être livrés au point de livraison désigné sur des palettes emballées sous film étirable ou rétractable d'une hauteur maximale de 180 cm.

Les commandes DOIVENT être divisées par unité/cuisine/cantine et le nom de l'unité/cuisine/cantine doit être clairement indiqué sur au moins deux (2) côtés des palettes.

***Les produits doivent être palettisés par catégories c'est-à-dire:***

***Produits secs; Produits réfrigérés et Produits congelés***

Les produits d'alimentation DOIVENT être palettisés de façon à ce que les articles les plus lourds soient placés au bas de la palette.

Le fournisseur est responsable du déchargement de tous les produits d'alimentation.

### **DATES D'EXPIRATION**

**NORMES :** Tous les aliments emballés doivent être conformes aux dispositions pertinentes des lois et règlements et aux normes des organismes suivants :

- a) Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application
- b) Loi sur les produits agricoles au Canada
- c) Office des normes générales du Canada
- d) Normes d'inspection de l'ACIA

Les produits périmés SERONT retournés au fournisseur à ses frais !

## **ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

Le contrôle de la qualité des produits sera fait suivant les normes établies par les «**Spécifications sur la qualité des aliments (SQA) - aliments achetés par les ministères fédéraux**». Ces normes peuvent se trouver sur [publications.gc.ca](http://publications.gc.ca) en recherchant le numéro de catalogue à la liste ci-jointe:

Les produits alimentaires congelés doivent être livrés surgelés séparément; leur température intérieure ne doit pas être supérieure à moins dix-huit degrés Celsius.

Le classement de tous les fruits et légumes congelés et en conserve doit être établi conformément aux normes canadiennes et le classement fourni doit être égal ou supérieur au classement précisé au moment de la commande.

Tous les produits d'épicerie doivent être de production récente. Ils doivent porter, bien en évidence, la date de production, leur durée de conservation ou leur date de péremption. De plus, toute condition ayant un effet sur la durée de conservation doit avoir été clairement spécifiée lors de la commande.

Le consignataire est la seule personne responsable de l'inspection finale des aliments au point de livraison. Les produits fournis ne doivent porter aucun signe de détérioration ou d'altération. De plus, ils doivent être propres et ne doivent pas avoir été endommagés par des rongeurs ou des insectes. Le consignataire a le droit de refuser des produits à la livraison et, dans ce cas, le fournisseur doit immédiatement retirer les produits rejetés.

### **Rendement du fournisseur:**

L'agent des services alimentaires ou son représentant désigné surveillera le rendement du contractant à chacun des établissements.

### **Les éléments de rendements comprendront, sans y être limités, les suivants:**

- a. En mesure de fournir les articles et les quantités commandées ;
- b. En mesure de signaler la non-disponibilité des produits commandés dans un délai de 4 heures ;
- c. En mesure de fournir les produits selon les formats demandés et selon les prix proposés ;
- d. En mesure de livrer dans les délais impartis ET à l'endroit exigé à l'établissement ;
- e. En mesure de fournir un service et des produits de qualité en tout temps ;
- f. Lorsque des unités sont ouvertes à l'intérieur d'une caisse, la cantine DOIT recevoir un crédit pour les unités endommagées/brisées/ouvertes immédiatement après avoir signalé le problème au fournisseur. La cantine ne peut pas les entreposer jusqu'au moment d'avoir une pleine caisse de ces unités individuelles. L'entrepôt peut perdre les unités, et les chauffeurs peuvent parfois refuser de ramasser les produits endommagés s'ils n'ont pas un bon de cueillette du fournisseur les autorisant à la faire.

Pendant la période de la présente offre à commandes, un produit et un service de grande qualité tel que défini par le «**Spécifications sur la qualité des aliments**» seront exigés.

Si le rendement n'est pas considéré satisfaisant, une documentation sera transmise à Services publics et Approvisionnement Canada.

**Le fait de ne pas fournir la quantité tel que commandé ou la qualité de biens et services** définie dans le présent texte OU le non-respect de l'Annexe B - «Liste d'aliments» à plus de douze (12) reprises au cours de l'offre à commandes aura les conséquences suivantes :

1. Avertissement initial concernant le fait de ne pas fournir le niveau de services nécessaire, les quantités de produits et produits de qualité ou du calibre approprié etc.
2. Incidents additionnels auront pour résultat l'envoi d'un avis écrit exigeant une mesure corrective,
3. Dans le cas d'un treizième incident, **le fournisseur sera informé que le produit en question sera attribué au fournisseur second moins-disant** et/ou son offre à commandes a été annulée et qu'aucune autre commande ne sera traitée.

**Exigences de la livraison pour chaque établissement individuelle**

**Établissement Atlantique (ÉA) – Renous (N-B)**

Les livraisons sont acceptées du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 15h30**. (Les livraisons **doivent être terminées par 11h00 et 15h30**).

Les livraisons d'urgence doivent être effectuées selon l'horaire habituel mais jusqu'à 16h00 (livraison terminée).

**Endroit de la livraison - exigence obligatoire**

Toutes les livraisons DOIVENT être effectuées sur les «quais de chargement» et doivent être reçues par la Réception centrale.

**Pénitencier Dorchester (PD) – Sécurité moyenne - Dorchester (N-B)**

**Pénitencier Dorchester (PD) – Sécurité minimale - Dorchester (N-B)**

Les livraisons sont acceptées du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 16h00**. (Les livraisons **doivent être terminées par 11h00 et 16h00**).

Les livraisons d'urgence doivent être effectuées selon l'horaire habituel.

**Endroit de la livraison - exigence obligatoire**

Toutes les livraisons au PD DOIVENT être effectuées au bâtiment désigné «Achats et entrepôt» («Procurement & Stores»).

**Établissement Springhill (ÉS) - Springhill (N-É)**

Les livraisons sont acceptées du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 16h00**. (Les livraisons **doivent être terminées par 11h00 et à 16h00**).

Les livraisons d'urgence doivent être effectuées selon l'horaire habituel.

**Endroit de la livraison - exigence obligatoire:**

Les livraisons à l'Établissement Springhill seront être effectuées directement à l'entrepôt.

**NOTA:**

Le «jour de la semaine» pour les livraisons aux deux semaines sera déterminé entre l'Officier de Cantine de chaque Établissement ou Site et le Fournisseur retenu à l'attribution de l'offre à commandes avant la date du début.

Lors des livraisons dans tous les établissements, les camions ne doivent contenir AUCUN tabac ni alcool.

Les livraisons ne pourront pas être effectuées dans aucun autre endroit dans les établissements.

<b>FQS # &amp; Description</b>	<b>SQA et Description</b>	<b>Catalogue # English</b>	<b>Numéro de catalogue</b>
FQS-01 Eggs	SQA-01 Oeufs et produits d'œufs	D2-531/01-2018E-PDF	D2-531/01-2018F-PDF
FQS-02 Beef	SQA-02 Boeuf	D2-531/02-2018E-PDF	D2-531/02-2018F-PDF
FQS-03 Veal	SQA-03 Veau	D2-531/03-2018E-PDF	D2-531/03-2018F-PDF
FQS-04 Pork	SQA-04 Porc	D2-531/04-2018E-PDF	D2-531/04-2018F-PDF
FQS-05 Lamb	SQA-05 Agneau	D2-531/05-2018E-PDF	D2-531/05-2018F-PDF
FQS-06 Poultry	SQA-06 Volaille	D2-531/06-2018E-PDF	D2-531/06-2018F-PDF
FQS-07 Variety Meats	SQA-07 Abats comestibles	D2-531/07-2018E-PDF	D2-531/07-2018F-PDF
FQS-08 Prepared Meat and Meat by Products	SQA-08 Viande et sous-produits de viande préparés ou conservés	D2-531/08-2018E-PDF	D2-531/08-2018F-PDF
FQS-09 Fish and Seafood	SQA-09 Poissons et produits de la mer	D2-531/09-2018E-PDF	D2-531/09-2018F-PDF
FQS-10 Fresh Fruit	SQA-10 Fruits frais	D2-531/10-2018E-PDF	D2-531/10-2018F-PDF
FQS-11 Fresh Vegetables	SQA-11 - Légumes frais	D2-531/11-2018E-PDF	D2-531/11-2018F-PDF
FQS-12 Frozen Fruit	SQA-12 Fruits congelés	D2-531/12-2018E-PDF	D2-531/12-2018F-PDF
FQS-13 Frozen Vegetables	SQA-13 Légumes congelés	D2-531/13-2018E-PDF	D2-531/13-2018F-PDF
FQS-14 Canned Fruit	SQA-14 Fruits en conserve	D2-531/14-2018E-PDF	D2-531/14-2018F-PDF
FQS-15 Canned Vegetables	SQA-15 Légumes en conserve	D2-531/15-2018E-PDF	D2-531/15-2018F-PDF
FQS-16 Dried Fruit	SQA-16 Fruits séchés	D2-531/16-2018E-PDF	D2-531/16-2018F-PDF
FQS-17 Dehydrated Vegetables	SQA-17 Légumes déshydratés	D2-531/17-2018E-PDF	D2-531/17-2018F-PDF

FQS-18 Milk and Milk Products	SQA-18 Lait et produits laitiers	D2-531/18-2018E-PDF	D2-531/18-2018F-PDF
FQS-19 Cheese	SQA-19 Fromage	D2-531/19-2018E-PDF	D2-531/19-2018F-PDF
FQS-20 Misc Groceries	SQA-20 Produits d'épicerie divers	D2-531/20-2018E-PDF	D2-531/20-2018F-PDF
FQS-21 Pasta	SQA-21 Pâtes alimentaires et nouilles	D2-531/21-2018E-PDF	D2-531/21-2018F-PDF
FQS-22 Rice	SQA-22 Riz	D2-531/22-2018E-PDF	D2-531/22-2018F-PDF
FQS-23 Legumes	SQA-23 Légumineuses (légumineuses à grain)	D2-531/23-2018E-PDF	D2-531/23-2018F-PDF
FQS-24 Grains	SQA-24 Grain céréaller	D2-531/24-2018E-PDF	D2-531/24-2018F-PDF
FQS-25 Shortenings, Fats and Oils	SQA-25 Graisses alimentaires et les huiles	D2-531/25-2018E-PDF	D2-531/25-2018F-PDF
FQS-26 Butter and Margarine	SQA-26 Beurre et margarine	D2-531/26-2018E-PDF	D2-531/26-2018F-PDF
FQS-27 Sugar and Preserves	SQA-27 Sucres et conserves	D2-531/27-2018E-PDF	D2-531/27-2018F-PDF
FQS-28 Coffee and Tea	SQA-28 Café et thé	D2-531/28-2018E-PDF	D2-531/28-2018F-PDF
FQS-29 Ice Cream and Sorbets	SQA-29 Crème glacée et sorbet laitier	D2-531/29-2018E-PDF	D2-531/29-2018F-PDF
FQS-30 Pie Fillings and Pie Fruits	SQA-30 Garniture de tarte et fruits à tarte	D2-531/30-2018E-PDF	D2-531/30-2018F-PDF
FQS-31 Herbs, Spices and Seasonings	SQA-31 Fines herbes et épices	D2-531/31-2018E-PDF	D2-531/31-2018F-PDF
FQS-32 Soups, Sauces and Gravies	SQA-32 Soupes, sauces et sauces au jus de viande	D2-531/32-2018E-PDF	D2-531/32-2018F-PDF
FQS-33 Condiments and Condiment Sauces	SQA-33 Condiments et sauces condimentaires	D2-531/33-2018E-PDF	D2-531/33-2018F-PDF
FQS-34 Bread and Baked Products	SQA-34 Pain et produits de boulangerie	D2-531/34-2018E-PDF	D2-531/34-2018F-PDF

FQS-35 Fruit Juice	SQA-35 Jus de fruit	D2-531/35-2018E-PDF	D2-531/35-2018F-PDF
FQS-36 Cereals	SQA-36 Céréales	D2-531/36-2018E-PDF	D2-531/36-2018F-PDF
FQS-37 Flour and Mixes	SQA-37 Farines, mélanges pour gâteaux, pour crêpes et pour gaufres	D2-531/37-2018E-PDF	D2-531/37-2018F-PDF
FQS-38 Game	SQA-38 Gibier	D2-531/38-2018E-PDF	D2-531/38-2018F-PDF

**Cantines des détenus aux établissements du SCC à Renous et Dorchester N-B et Springhill N-É  
Inmates' Canteens at CSC Institutions in Renous & Dorchester NB and Springhill NS**

**Solicitation No / No de soumission: 21201-21 8924/A Annexe B.1 - Base de paiement  
Title / Titre: Miscellaneous Canteen Items / Divers articles de cantines**

Vendor Name / Nom du fournisseur:												
Period / Période: 2020-09-01 - 2021-08-31												
N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix				À être complété avec l'offre
1	196	boite	Caramilk		48's							boite
2	221	boite	Aero		48's							boite
3	221	boite	Crunchie		24's							boite
4	289	boite	Mr Big		24's							boite
5	170	boite	Mars		48's							boite
6	348	boite	Oh Henry		24's							boite
7	219	boite	Snickers		48's							boite
8	277	boite	Wonder Bar		24's							boite
9	152	boite	Moules au Beurre d'arachides de Reese's (Peanut Butter Cups) de Hershey aucun substitut		48's							boite
10	145	boite	Arachides M&M par Mars		24 x 120g - 15 x 200g							boite
11	45	boite	Skittles, portions individuelles, saveur requise: Fruit et Tropical		36 x 61g							boite
12	150	cs	Bar granola, en vrac, assortis		60's en vrac							cs
13	26	cs	Bar granola à smores moelleux aucun substitut		12 x 8's ou 8 x 12's environ							cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
14	26	cs	Bar granola à pétales de chocolat aucun substitut		12 x 8's ou 8 x 12's environ				cs
15	26	cs	Bar granola à Beurre d'arachides aucun substitut		12 x 8's ou 8 x 12's environ				cs
16	42	cs	Mélange de noix		12 - 24 x 275g				cs
17	123	boite	Gomme Trident saveurs assorties aucun substitut		12's				boite
18	182	boite	Gomme Dentyne aucun substitut		12's				boite
19	101	cs	Régisse, rouge de Twizzlers / Y&M aucun substitut		24 x 227g-250g				cs
20	69	cs	Bonbons durs Campinos (fraise et assorties) Aucun Substitut (fournissez le code de produit pour chaque saveur avec votre offre)		12 x 120g				cs
21	108	cs	Bonbons durs Werther's Original aucun substitut		12 x 158g				cs
22	178	sac	Suçons Tiger Pop de Regal aucun substitut.		200's				sac
23	346	cs	Jumbo Mr. Freeze, grand format, saveurs assorties ( <b>sont requis à l'année</b> )		60 - 80 x 150ml				cs
24	73	boite	Tums aucun substitut		18 la boite				boite
25	541	boite	Halls assortis incluant Halls avec Vitamine C, saveurs assorties, aucun substitut 9 pastilles le paquet / 20 pkg par boite		20 x 9 le pqct				boite

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
26	151	boite	Assaisonnement pour Maïs à éclater de Pop & Top - Mariplex aucun substitut, saveurs BBQ, Cornichons à l'Aneth, Ketchup, Campagne, Crème sûre et ciboulette, Sel et Vinaigre et Cheddar blanc		24 x 15g				boite par
27	545	cs	Maïs à éclater à micro-onde, Goût de beurre seulement de Orville Redenbacher's Microwave Popcorn, aucun substitut		24 x 99g				cs par
28	63	cs	Crunch & Munch, Buttery Toffee aucun substitut		12 x 200g				cs par
29	1558	cs	Croustilles <b>Ondulé</b> Nature, Yum Yum, aucun substitut		16 x 150g				cs par
30	1610	cs	Croustilles BBQ, Yum Yum, aucun substitut		16 x 150g				cs par
31	1584	cs	Croustilles Crème sûre et oignon, Yum Yum aucun substitut		16 x 150g				cs par
32	1870	cs	Croustilles Sweet Cheddar, Yum Yum aucun substitut		16 x 150g				cs par
33	1714	cs	Croustilles Creamy Dill, Yum Yum, aucun substitut		16 x 150g				cs par
34	8	cs	Arachides salées aucun substitut		65g l'unité environ				CS par
35	8	cs	Arachides BBQ aucun substitut		65g l'unité environ				CS par
36	34	cs	Arachides grillées au miel aucun substitut		65g l'unité environ				CS par
37	186	cs	Eau de source naturelle, (le coût du dépôt se trouve à la dernière article sur cette liste)		12 - 48 x 500ml maximum la bouteille				cs par

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
38	162	cs	Gatorade G2, saveurs assorties		24's (500ml maximum)				cs
39	180	cs	Crystal Light Tea Sticks, Peach flavor no substitute						cs
40	194	boite	Cristal léger individuels de Kraft, Citron-Lime aucun substitut		12 x 10's				cs
41	220	boite	Cristal léger individuels de Kraft, Fraise-kiwi aucun substitut		12 x 10's				cs
42	246	boite	Cristal léger individuels de Kraft, Banane-orange aucun substitut		12 x 10's				cs
43	52	cs	Cristaux d'orange Tang, aucun substitut, 3 sachets par sac		20 x 3 x 92g				cs
44	84	cs	Lait évaporé Carnation, aucun substitut		48 x 370ml				cs
45	78	cs	Colorant à café <b>Mother Parker Creamer</b> , <b>DOIT être dans un SAC</b> aucun substitut		<b>12 x 1.2 lb (544g)</b>				cs
46	78	cs	<b>Europa Café torréfié foncé</b> , en paquet de papier d'aluminium aucun substitut		64 x 2.25 oz environ				cs
47	620	cs	Café instantané de <b>Folgers</b> aucun substitut, doit être dans un <b>bocal de plastique</b> seulement		12 x 200g				cs
48	116	cs	Sachets de thé Red Rose aucun substitut		12 x 36's				cs
49	85	cs	Chocolat chaud Mother Parker aucun substitut		4 x 50 x 28 g				cs
50	91	cs	Craquelins Ritz, original, Christies aucun substitut		12 x 200 g				cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
51	11	cs	Craquelins Soda, salés aucun substitut		12 - 24 x 454g				cs
52	863	cs	<b>Biscuits Breaktime de Dare</b> , Avoine, Coconut, Pépites de Chocolat, aucun substitut.		12 x 325g				cs
53	26	cs	Avoine Quaker Oats, boîte de variété aucun substitut		12 x 314g				cs
54	222	cs	Avoine Quaker Oats - Rapide (quick oats) aucun substitut		12 x 1 kg maximum le paquet				cs
55	26	cs	Céréale Vector de Kellogg's aucun substitut		14 x 400g				cs
56	36	cs	Céréales Capitaine crounche de Quaker aucun substitut		24 x 350g				cs
57	67	cs	Cheerios au miel et noix de General Millis aucun substitut		12 x 330g				cs
58	110	cs	Harvest Crunch, Amande - Raisin de Quaker aucun substitut		14 x 600g				cs
59	119	cs	Froot Loops de Kellogg's aucun substitut		12 x 345g				cs
60	96	cs	Cinnamon Toast Crunch de General Millis aucun substitut		12 x 360g				cs
61	8	cs	Special K de Kellogg's aucun substitut		12 x 405g				cs
62	12	cs	Frosted Flakes aucun substitut		12 x 445g				cs
63	201	cs	Pop Tarts, saveurs assorties, Fraise, Chocolat, Framboise, Smores et Bleuet de Kellogg's aucun substitut		12 x 400g				cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
64	144	cs	Déjeuner instantané Nestlé Breakfast Anytime, fraises, vanille ou chocolat.		6 x 10 x 40g				cs
65	107	cs	Syrop de Chocolat aucun substitut (doit être dans des <b>bouteilles de plastique</b> et la bouteille doit contenir un maximum de 500ml par bouteille)		12 x 153ml <b>500 ml maximum la bouteille</b>				cs
66	57	cs	<b>Nutella</b> aucun substitut, doit être dans un <b>bocal de plastic</b>		15 x 375g				cs
67	330	cs	Beurre d'arachides, doit être crémeux seulement aucun substitut et doit être dans un <b>bocal de plastique</b> seulement		12 x 500 g <b>maximum le bocal</b>				cs
68	228	cs	Beurre d'arachides, doit être crémeux, portions individuelles, Jif ou Kraft aucun substitut		200 x 18g				cs
69	148	cs	Confitures aux fraises portions individuelles		140 - 200 x minimum 10ml				cs
70	260	chaque unité	Daves' Hot Sauce - Hot 450ml chaque		x 450ml				cs
71	77	cs	Sauce à pâtes de viande Catelli aucun substitut		24 x 398 ml				cs
72	76	cs	Pâte spaghetti, blanc, non cuit, aucun substitut		24 x 500 g				cs
73	44	cs	Chef Boyardee ravioli en conserve aucun substitut		24 x 425 g				cs
74	69	cs	Corned-Beef, en conserve aucun substitut		24 x 425g - 500g				cs
75	35	cs	Saumon rose		24 - 48 x 213g				cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
76	69	cs	Thon pâle, émietté, doit être dans l'eau seulement de OCEANS aucun substitut		24 x 170g				cs
77	37	cs	Petites palourdes		24 x 142g (poids égoutté) = 284g poids non égoutté				cs
78	32	cs	Moules fumées		24 x 85g				cs
79	62	cs	Huîtres fumées		24 x 85g				cs
80	24	cs	Hareng sans arête (bouchées de kipper)		18 x 100g				cs
81	52	cs	Fèves cuit dans la mélasse <b>avec porc</b> aucun substitut		6 - 24 x 398ml environ				cs
82	73	cs	Fèves cuit dans la mélasse <b>sans porc</b> aucun substitut		6 - 24 x 398ml environ				cs
83	49	cs	Viande Luncheon de Holiday aucun substitut		24 x 340g				cs
84	108	cs	Flocons de Jambon		24 x 156 g				cs
85	134	cs	Flocons de Poulet		24 x 156 g				cs
86	56	cs	Soupe aux Nouilles et Poulet Campbell's aucun substitut		48 x 284 ml (10oz)				cs
87	30	cs	Soupe aux Légumes Campbell's aucun substitut		48 x 284 ml (10oz)				cs
88	56	cs	Soupe aux Tomate Campbell's aucun substitut		48 x 284 ml (10oz)				cs
89	56	cs	Soupe Crème aux Champignons Campbell's aucun substitut		48 x 284 ml (10oz)				cs
90	19	cs	Chaudrée à la mye Campbell's Chunky Code 6321100524 aucun substitut		24 x 540 ml				cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
91	12	cs	Soupe genre Chunky Chili de Campbell's aucun substitut		24 x 540 ml				cs
92	5 166	cs	<b>M Noodles</b> , aucun substitut, poulet, poulet épicé, boeuf, oriental, boeuf épicé, légume et champignons		24 x 85 g				cs
93	21	cs	Champignons, doivent être en tranches aucun substitut		24 x 284ml / 10 oz				cs
94	146	cs	Sauce (gravy) au boeuf en conserve aucun substitut		24 x 284 ml				cs
95	42	cs	Riz Dainty aucun substitut saveurs assorties Chicken Fried Rice, Boeuf, Orientale		12 x 350 g				cs
96	89	cs	Riz Minute, riz blanc et naturel aucun substitut		24 x 350g				cs
97	340	cs	<b>Dîner Kraft Original</b> de KRAFT aucun substitut		35 x 225 g				cs
98	7	cs	Sel, individuels		6000's				cs
99	3	cs	Édulcorants, individuels, Equal ou Sugar Twin ou marque générique		2000's				cs
100	65	cs	Édulcorants Splenda, individuels aucun substitut		12 x 100g				cs
101	120	cabaret	Kraft Miracle Whip, portions individuelles, régulier <b>et</b> faible en calories, aucun substitut		200's				par cabaret
102	64	cabaret	Kraft Cheese Whiz, de KRAFT portions individuelles aucun substitut		200's				par cabaret
103	18	cs	Moutarde préparée en portions individuelles HEINZ aucun substitut		500's				par cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
104	34	cs	Sauce Soya, individuels		500 x 9g				cs
105	37	cs	Sauce aux prunes, individuels (plum sauce)		100 x 28g				cs
106	36	cs	Sauce aigre douce, individuels		100 x 28g				cs
107	37	cs	Sauce BBQ, individuels		100 x 28g				cs
108	42	cs	Pile AAA, <b>Eveready</b> aucun substitut		48 x 8's				cs
109	29	cs	Pile AA, <b>Eveready</b> aucun substitut		54 x 4's				cs
110	12	cs	Cartes à jouer, DOIVENT être plastifiées, Bicycle seulement, aucun substitut		12's				cs
111	130	cs	Stylos, pointe moyenne, BLEU aucun substitut, BIC ou Papermate ou marque équivalente ( <b>AUCUN STYLO DE GEL est acceptable</b> )		12 x 2's				cs
112	86	faisceau	Tablettes de Papier à écrire <b>avec lignes</b> , 8-1/2" x 14" aucun substitut		environ 5 tablettes par faisceau - 96 feuilles la tablette				par
113	151	boite	Lypstyl aucun substitut		8's				boite
114	32	cs	Détergent à lessive, <b>doit être en poudre</b> , doit être en paquet de lavage individuel, <b>Tide</b> , aucun substitut		156 x 41g				cs
115	390	boite	<b>Tide Pods</b> doit être <b>Tide Pods "SPORT"</b> aucun substitut		42's				boite
116	100	boite	<b>Tide Pods Free &amp; Gentle</b> aucun substitut		43's				boite
117	147	cs	Adoucisseur à tissus <b>BOUNCE</b> , <b>doit être en feuilles</b> aucun substitut		12 x 34's				cs

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Confirmez le Marque à être fournie	Formats requis	Formats à être fournis	No. de produit	Prix	À être complété avec l'offre
118		chaque	Coût du dépôt sur les articles le cas échéant					\$0.10 par	chaque
119			Divers articles qui ne sont pas mentionnés ici à un prix de gros moins un escompte de _____% ou au prix coûtant majoré de _____% d'un maximum de 10%.						

**EXIGENCES OBLIGATOIRES:**

Tous les produits doivent être livrés dans leurs boîtes d'origine. Seulement des bocaux et bouteilles en plastiques sont acceptables.

**Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Les soumissions doivent être soumise avec cette Annexe B.1. Une copie en format Excel doit être obtenue de l'Agente d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).**

**Cantines des détenus aux Établissements du SCC au Nouveau-Brunswick  
Inmates' Canteens at CSC New Brunswick Institutions**

**Solicitation No / No de soumission: 21201-21 8924/A    Annexe B.2 - Base de Paiement  
Title / Titre: Produits laitiers, aliments congelés et viandes transformées - Articles de cantines**

Vendor Name / Nom du fournisseur: Period / Période: 2019-09-01 - 2021-08-31										
N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix		Compléter avec l'offre
1	52	caisse	Dr Oetker Ellios Deep Dish Pepperoni Pizza 5.5"		24 x 160g				par	
2	152	caisse	Dr Oetker Deep Dish Pizza Quatre Fromages (Four Cheese Pizza) Deep Dish remplie de sauce tomate, fromages Mozzarella, Cheddar, Monterey Jack et Emmental.		30 x 155g				par	
3	78	caisse	Pizza Pochette, 3 Fromages, micro-ondable, doivent être enveloppés individuellement de McCains aucun substitut		16 x 300g				par	
4	26	caisse	Pizza Pochette Deluxe, micro-ondable, doivent être enveloppés individuellement, de McCains aucun substitut		24 x 100 g				par	
5	136	caisse	Frites SuperQuick prêtes en 5 minutes de McCain aucun substitut		12 x 650g				par	
6	52	caisse	Frites congelées 2 kg maximum le sac aucun substitut		12 x 1 - 2 kg maximum le sac				par	
7	109	caisse	Linguettes de Poulet (chicken strips), Watson Ridge ou marque équivalente		6 x 800g				par	
8	83	caisse	Poulet Buffalo Popcorn, Watson Ridge ou marque équivalente		6 x 1 kg				par	
9	126	caisse	TARTINADE fromage à la crème, originale, dans des récipients		12 x 250g				par	

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix	Compléter avec l'offre
10	130	caisse	Fromage cheddar, vieilli aucun substitut		12 - 24 x 200g - 400g maximum le paquet			par	
11	214	caisse	Fromage mozzarella aucun substitut		12 - 24 x 200g - 400g maximum le paquet			par	
12	315	caisse	Tranches de fromage aucun substitut		12 - 16 x 250g - 500g maximum le paquet			par	
13	40	caisse	Margarine molle dans des contenants de plastique seulement aucun substitut		24 x 454g - 500g maximum le contenant			par	
14	26	caisse	Beurre		30 x 454g			par	
15	157	caisse	Oeufs frais, doivent être dans une caisse de <b>15 x 12's en carton au détail</b> , aucun substitut		1 douzaine d'œufs par carton / 15 douzaine la caisse			par	
16	52	caisse	International Delight Coffee Creamer ou marque équivalente, saveurs assorties		6 x 473 ml			par	
17	52	caisse	<b>Baies</b> congelées, 2 kg maximum le sac aucun substitut <b>Seulement des Baies</b>		12 x 1 - 2 kg maximum le sac			par	
18	26	caisse	Give'N Go Two Bite Cinnamon Rolls, congelé aucun substitut		4 x (10 x 85g)			par	
19	26	caisse	Muffins Bleuets, congelés de Sara Lee aucun substitut		24 x 3.5 oz			par	
20	12	caisse	Gâteau McCains Deep'n Delicious <b>Marbré</b>		5 x 510g			par	
21	8912	chaque	Crème glacée, saveurs assorties		<b>1 Litre</b> aucun substitut			par	
22	2340	chaque	Crème glacée, saveurs assorties		<b>2 Litres</b> aucun substitut			par	

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix	Compléter avec l'offre
23	78	boite	Crème glacée, Vanille		12-24 x100ml			par	
24	78	boite	Crème glacée, Chocolat		12-24 x100ml			par	
25	78	boite	Crème glacée, Fraise		12-24 x100ml			par	
26	78	boite	Crème glacée, Caramel écossais		12-24 x100ml			par	
27	34	boite	Sandwiches à la crème glacée		24's			par	
28	241	boite	Drumsticks à la crème glacée, Caramel		12's - 24's			par	
29	134	caisse	Kit de Donair de Bonte aucun substitut		12 x 550g			par	
30	258	caisse	Viandes de sandwich/sous-marin, doit inclure du Salami, Pepperoni et du Jambon aucun substitut, Chris Brothers, Larsen's Sandwich Pack ou d'une marque équivalente		12 x 250g			par	
31	42	caisse	Bologne, doit être tranché aucun substitut Bonte ou Sunrise		30 x 400g			par	
32	96	caisse	Saucisses (weiners), paquets individuels aucun substitut (caisse en gros n'est pas acceptable)		24 x 450g			par	
33	30	caisse	<b>Saucisses au Poulet (chicken weiners)</b> , paquets individuels aucun substitut (caisse en gros n'est pas acceptable)		24 x 450g			par	
34	14	caisse	Bacon frais tranché, en couches, 18-22 compte aucun substitut		32 x 375g / 24 x 500g			par	
35	63	caisse	Pepperoni épicé (Hot) de Chris Brothers aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		24 x 250g			par	
36	48	caisse	Pepperoni, TNT (Très épicé) Chris Brothers seulement aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		12 x 250g			par	

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix	Compléter avec l'offre
37	36	caisse	Pepperoni, Doux, Chris Brothers seulement aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		24 x 250g			par	
38	43	caisse	Pepperoni, Miel et ail, Chris Brothers seulement aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		12 x 250g			par	
46		chaque	Coût du dépôt si il s'applique					\$0.10 par	chaque
47			Divers articles qui ne sont pas mentionnées ici à un prix de gros moins un escompte de _____% OU au prix coûtant plus un prix majoré de _____% au maximum de 10%						
<b>EXIGENCES OBLIGATOIRES</b>									
Tous les produits DOIVENT être livrés et emballés dans les caisses et/ou boîtes d'origine.									
<b>Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Les soumissions doivent être soumises avec cette Annexe B.2. Une copie en format Excel doit être obtenue en contactant l'Agente d'approvisionnement à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).</b>									

Cantines des détenus à l'Établissement Springhill à Springhill Nouvelle-Écosse

Inmates' Canteen at Springhill Institution in Springhill Nova Scotia

Solicitation No / No de soumission: 21201-21 8924/A Annexe B.3 - Base de paiement

Title / Titre: Articles de cantine - Produits laitiers, aliments congelés et viandes transformées

Vendor Name / Nom du fournisseur:

Period / Période: 2020-09-01 - 2021-08-31

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité	Description	Marque offert	Format requis	Format offert	N° du produit	Prix	compléter avec l'offre
1	78	caisse	Pizza Pochette McCAIN Pepperoni, micro-ondable, doivent être enveloppés individuellement aucun substitut		24 x 100 g			par	
2	12	caisse	<b>Pizza Pochette, 3 Fromages</b> , micro-ondable, doivent être enveloppés individuellement de McCains aucun substitut		16 x 300g			par	
3	12	caisse	Dr Oetker <b>Deep Dish Pizza Quatre Fromages (Four Cheese Pizza)</b> Deep Dish remplie de sauce tomate, fromages Mozzarella, Cheddar, Monterey Jack et Emmental.		30 x 155g			par	
4	52	caisse	Frites SuperQuick prêtes en 5 minutes de McCain aucun substitut		12 x 650g			par	
5	26	caisse	TARTINADE fromage à la crème, originale, dans des récipients		12 x 250g			par	
6	104	caisse	Fromage cheddar, moyen aucun substitut		12 x 270g			par	
7	104	caisse	Fromage mozzarella		12 x 270g			par	
8	52	caisse	Tranches de fromage		12 - 16 x 250g - 500g maximum l'unité			par	
9	6	caisse	Beurre (butter cups), portions individuelles		300's			par	

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité	Description	Marque offert	Format requis	Format offert	N° du produit	Prix	compléter avec l'offre
10	52	caisse	Yogourt, regulier, saveurs assorties		6 x 650g			par	
11	26	caisse	Gâteau McCains Deep'n Delicious <b>Vanille</b>		6 x 510g			par	
12	26	caisse	Gâteau McCains Deep'n Delicious <b>Chocolat</b>		6 x 510g			par	
13	26	caisse	Crème glacée, Vanille		12 - 24 x 100ml - 115ml			par	
14	26	caisse	Crème glacée, Chocolat		12 - 24 x 100ml - 115ml			par	
15	26	caisse	Crème glacée, Fraise		12 - 24 x 100ml - 115ml			par	
16	26	caisse	Crème glacée, Caramel écossais		12 - 24 x 100ml - 115ml			par	
17	26	caisse	Nestlé Parfour Super Sandwich Crème glacée		24 x 200ml			par	
18	26	caisse	Drumsticks, Caramel		12's - 24's			par	
19	26	caisse	Nestlé Kit Kat Cones, Crème glacée		24 x 100ml			par	
20	26	caisse	Twin Pops de Scotsburn (Popsicles)		24 x 75ml			par	
21	78	caisse	Bologne, doit être tranché aucun substitut Bonte ou Sunrise		24 x 375g			par	
22	78	caisse	Saucisses (weiners), paquets individuels aucun substitut (caisse en gros n'est pas acceptable)		24 x 450g			par	
23	12	caisse	<b>Saucisses au Poulet (chicken weiners)</b> , paquets individuels aucun substitut (caisse en gros n'est pas acceptable)		24 x 450g			par	

N° d'Art.	Quantité estimative annuelle	Unité	Description	Marque offert	Format requis	Format offert	N° du produit	Prix	compléter avec l'offre
24	52	caisse	Kit de Donair de Bonte aucun substitut		12 x 550g			par	
25	130	caisse	Viandes de sandwich/sous-marin, doit inclure du Salami, Pepperoni et du Jambon aucun substitut, Chris Brothers (Bonte) ou Larsen's Sandwich Pack ou d'une marque équivalente		12 x 250g			par	
26	26	caisse	Pepperoni, <b>Hot</b> de Chris Brothers aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		24 x 250g			par	
27	26	caisse	Pepperoni, <b>Doux</b> de Chris Brothers aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		24 x 250g			par	
28	26	caisse	Pepperoni, <b>Miel et Ail</b> de Chris Brothers aucun substitut (ce produit peut être livré congelé)		12 x 250g			par	
29		chaque	Coût du dépôt si il s'applique					par	\$0.10 chaque
30			Divers articles qui ne sont pas mentionnées ici à un prix de gros moins un escompte de ____% OU au prix coûtant plus un prix majoré de ____% jusqu'à un maximum de 10%.						
<b>EXIGENCES OBLIGATOIRES:</b>									
Tous les produits DOIVENT être livrés dans les caisses ou boîtes d'origine.									
<b>Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Les soumissions doivent être soumises avec cette Annexe B.3. Vous devez obtenir cette Annexe B.3 en format Excel en contactant la responsable de l'offre a commandes à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).</b>									

Inmates' Canteens at CSC Institutions in Renous & Dorchester NB and Springhill NS  
Cantines des détenus aux établissements du SCC à Renous et Dorchester NB et Springhill NÉ

Solicitation No. 21201-21 8924/A Annex B.4 - Base de paiement  
Title / Titre: **CHIPS** - Canteen Items / **CROUSTILLES** - articles de cantine

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2020-09-01 - 2021-08-31										
N° d'article	Quantité estimative annuelle		Description du Produit et La marque obligatoire exigée	Format de sac et paquet obligatoire exigé aucun substitut	Confirmer le format offert	Confirmer vous offrez la marque exigée	N° du Produit	PRIX		
1	26	caisse	Hickory Sticks, Original de Frito-Lay aucun substitut	26 x 80g					la	caisse
2	26	caisse	Croustilles Lay's Classique aucun substitut	27 x 66g					la	caisse
3	26	caisse	Croustilles Ruffles Crème sûr et Bacon de Frito-Lay aucun substitut	16 x 220g					la	caisse
4	282	caisse	Doritos Zesty Cheese de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					la	caisse
5	360	caisse	Doritos, Fromage Nacho de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					la	caisse
6	453	caisse	Doritos, Sweet Chili Heat de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					la	caisse
7	83	caisse	Doritos, Intense Pickle de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					la	caisse
8	83	caisse	Doritos, Bold BBQ de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					la	caisse
9	152	caisse	Doritos, Jalapeno de Frito-Lay aucun substitut	8 x 255g					la	caisse
10	133	caisse	Cheetos Crunchy de Frito-Lay aucun substitut	9 x 310g					la	caisse

N° d'article	Quantité estimative annuelle	Description du Produit et La marque obligatoire exigée	Format de sac et paquet obligatoire exigé aucun substitut	Confirmer le format offert	Confirmer vous offrez la marque exigée	N° du Produit	PRIX	
11	297	Cheetos Jalapeno de Frito-Lay aucun substitut	9 x 310g					caisse
12	8	Arachides salées de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 65g					boite
13	8	Arachides BBQ de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 65g					boite
14	34	Arachides grillées au miel de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 65g					boite
15	8	Arachides Crunchy Coated Sweet & Spicy de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 55g					boite
16	8	Arachides Crunchy Coated BBQ de Munchies/Frito-Lay aucun substitut	72 x 55g					boite
17	18	Trail Mix - Noix et chocolat de Frito-Lay aucun substitut	48 x 75g					boite
18	46	Trail Mix - Noix et Fruits de Frito-Lay aucun substitut	48 x 75g					boite
19	6	Spitz Dill Pickle de Frito Lay aucun substitut	24 x 210g					caisse
20	6	Spitz Cracked Pepper de Frito Lay aucun substitut	24 x 210g					caisse
21	6	Spitz Smokey BBQ de Frito Lay aucun substitut	24 x 210g					caisse
22	39	Ruffles Onion Dip aucun substitut	30 x 103g					caisse
23	18	Ruffles Mild Salsa Dip aucun substitut	30 x 103g					caisse
24		Divers articles pas mentionnés dans la présente.						

N° d'article	Quantité estimative annuelle		Description du Produit et La marque obligatoire exigée	Format de sac et paquet obligatoire exigé aucun substitut	Confirmer le format offert	Confirmer vous offrez la marque exigée	N° du Produit	PRIX	
<b>Exigences obligatoires:</b>									
Tous les produits DOIVENT être livrés dans leur boîte ou caisse d'origine.									
<b>Uncun substitut au format de sac et de caisse sera accepté à moins que le format obligatoire spécifié dans la présente est changé ou discontinué par "Frito Lay".</b>									
Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée. Une copie de cette Annexe B.4 en format Excel doit être obtenue de l'Agente d'approvisionnement à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).									